



# BURKINA FASO



## RAPPORT DE MONITORING DE PROTECTION REGION DU SAHEL

JUIN 2020

- I. DEVELOPPEMENTS MAJEURS ET CONTEXTE OPERATIONNEL
- II. SECURITE PHYSIQUE ET PERSONNELLE
- III. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE
- IV. PROTECTION DE L'ENFANCE
- V. LOGEMENT, TERRE ET BIENS
- VI. PROTECTION A BASE COMMUNAUTAIRE
- VII. SYSTEME DE PARTAGE D'INFORMATION ET COORDINATION
- VIII. RECOMMANDATIONS ET ACTIONS DE SUIVI REQUISES





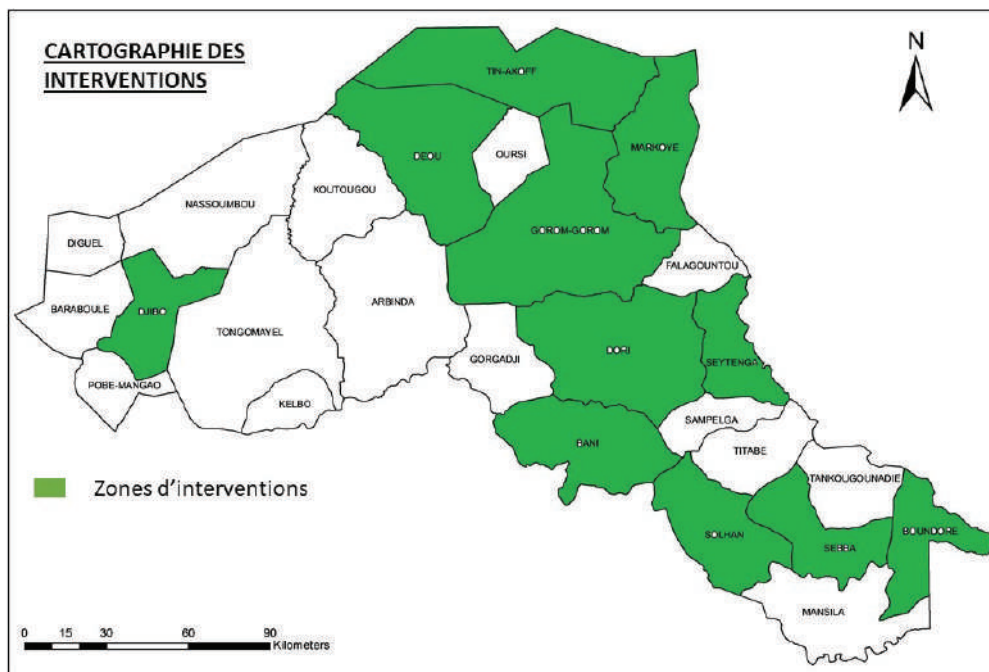
## I. CONTEXTE OPERATIONNEL

### ■ Région du Sahel

Au cours de ce mois de Juin 2020, la situation sécuritaire dans la Région du Sahel s'est considérablement détériorée à cause de la recrudescence des attaques et autres violations des droits humains. La crise sécuritaire touche l'ensemble des provinces laissant les populations dans des situations de précarité et de vulnérabilité extrêmes. Le mois de juin a connu le plus grand nombre d'incidents sécuritaires comparé aux mois précédents. Ces incidents sont caractérisés par des multiples attaques dans certaines localités des communes de Djibo/province du Soum, Markoye et Gorom- Gorom/province de l'Oudalan et Boundoré, Solhan et Sebba/province du Yagha. Ces attaques ont causé des mouvements de population. Ce mois on constate aussi des cas de retours de spontanés dans certains villages d'origines des PDI.

Contrairement aux autres provinces, celle du Soum connaît une grande utilisation d'engins explosifs par les GANI lors des attaques. La province du Soum reste une zone de grande insécurité avec plusieurs localités occupées par les GANI. A l'exception de Djibo, les chefs-lieux de provinces connaissent une relative stabilité. Dori est jusque-là le chef-lieu perçu comme le plus stable et la ville où toutes les administrations sont fonctionnelles, ce qui conduit à une affluence de plus en plus grande des PDI.

Les activités de sensibilisation sur la COVID-19 se poursuivent dans toutes les provinces et auprès des PDI, des réfugiés et des populations hôtes. L'effet visible de ces sensibilisations est l'adoption constatée de certaines mesures barrières contre la propagation de la pandémie.





## I. CONTEXTE OPERATIONNEL

Les Zones couvertes pendant la période sous rapport par les activités de monitoring sont les trois sites de Dori à savoir Petit Paris, Niarala, Wendou et les villages de Bouloye, Djomga et Bambofa dans la commune de Dori, la commune de Bani et de Seytenga dans la province du Seno. Dans la province du Soum, ce sont les différents secteurs de Djibo centre et les villages environnants (Sô, Mentao et Tchimbolo).

Dans l'Oudalan, les différentes localités couvertes par ce présent rapport sont la commune de Gorom-Goom avec ses villages (Essakane, Saouga, Korizena, Tasmakat, Douman, Set-Sere et Pétabouli), la commune de Markoye avec ses villages (Danbam, Tokabangou, Tambao Iklan Oudalan, Tin agadel et Bom), la commune de Deou (centre) et la commune de Tin-Akof (centre). Quant à la province du Yagha, les zones couvertes sont la commune de Sebba et certains de ses villages (Niaptana et Djogora), la commune de Solhan et de Boundoré.

La commune de Djibo tout comme le reste de la province y compris Djibo centre constituent des zones à haut risque. Des exécutions extrajudiciaires auraient été commises par des FDS dans la ville de Djibo et les GANI maintiennent leur présence sur les différents axes de la ville en occurrence sur l'axe Djibo-Namsiguia. Dans la Région du Sahel, il y a des zones à risque c'est-à-dire des villages ayant été identifiés par les opérations militaires comme susceptible d'être affecté. En effet, des villages où les mouvements d'aller et venir sont difficiles voire impossibles. Les zones à risques identifiées pendant cette période sous rapport dans la province de l'Oudalan sont les localités de Doumam, Set-sere, Tasmakat, Korizena, Gagara et Petabouli dans la commune de Gorom-Gorom. Il y a aussi Tin-Agadel, Iklan Oudalan, Mamassi, Inssalatin, Toleykaya et Inawas dans la commune de Markoye et enfin les zones de Deou, Oursi et Tinakof.

Dans le Yagha toutes les communes sont des zones à risque à l'exception de celle de Sebba qui commence à se stabiliser.

### CARACTERISTIQUES DES MOUVEMENTS DE POPULATION



10,420 déplacés  
internes  
essentiellement  
dans la province  
de l'Oudalan

Au cours du mois sous revue, il a été constaté des déplacements massifs de populations soit à titre préventif, soit à la suite d'attaques ou des menaces. L'attaque d'Iklan Oudalan village de la commune de Markoye dans la province de l'Oudalan a occasionné des déplacements de populations vers la commune de Markoye. Il s'agit d'un déplacement intra province. En effet nous avons dénombré des PDI nouvellement installées dans la commune de Markoye tous ressortissants du village d'Iklan Oudalan. (Statistiques de PDIS répertoriés)

Il faut ajouter aussi toujours dans la province de l'Oudalan, l'attaque du village de Pétabouli qui a occasionné un déplacement vers Gorom-Gorom chef-lieu dudit village. A l'instar de ces deux communes de la province, des villages tels qu'Essakane et Gosey site dans la commune de Gorom-Gorom ont aussi accueilli de nouvelles PDI dont certaines venant de Tin-Agadel village de la commune de Markoye. Ainsi nous avons répertorié des PDI nouvellement arrivées dans la localité d'Essakane relevant de la commune de Gorom-Gorom tous en provenance du village de Tin-Agadel village de la commune de Markoye. Nous avons aussi enregistré des PDI en provenance du village de Tin-Agadel de la commune de Markoye dans le site d'orpaillage de Gosey site village de Gorom-Gorom. En ce qui concerne les PDI de Pétabouli village de la commune de Gorom-Gorom, selon l'action sociale elles sont pour le moment au nombre de 4457 dont 556 hommes, 936 femmes, 2965 enfants dont 1032 de moins de 5 ans.



1,427 PDI  
Retournés dans  
leurs localités  
d'origines

Quant aux mouvements de retours spontanés des PDI dans leurs localités d'origine, au niveau de la province de l'Oudalan, il a été enregistré des retournés dans les villages de Menzourou, Tinakof centre, Bangao, Kacham, Beldiabé, Gangani en provenance de Gorom-Gorom. Aussi, avant l'incident de Petabouli, certains PDIs installés à Gorom, originaire de ladite localité avaient également amorcé le retour.

En outre, dans la province du soum, des PDIs de Borguindé sont retournées dans leurs localités d'origine que sont Dotoka, Dohouré, Pétel, Oudouga et Pahoundé dans la commune de Baraboulé.

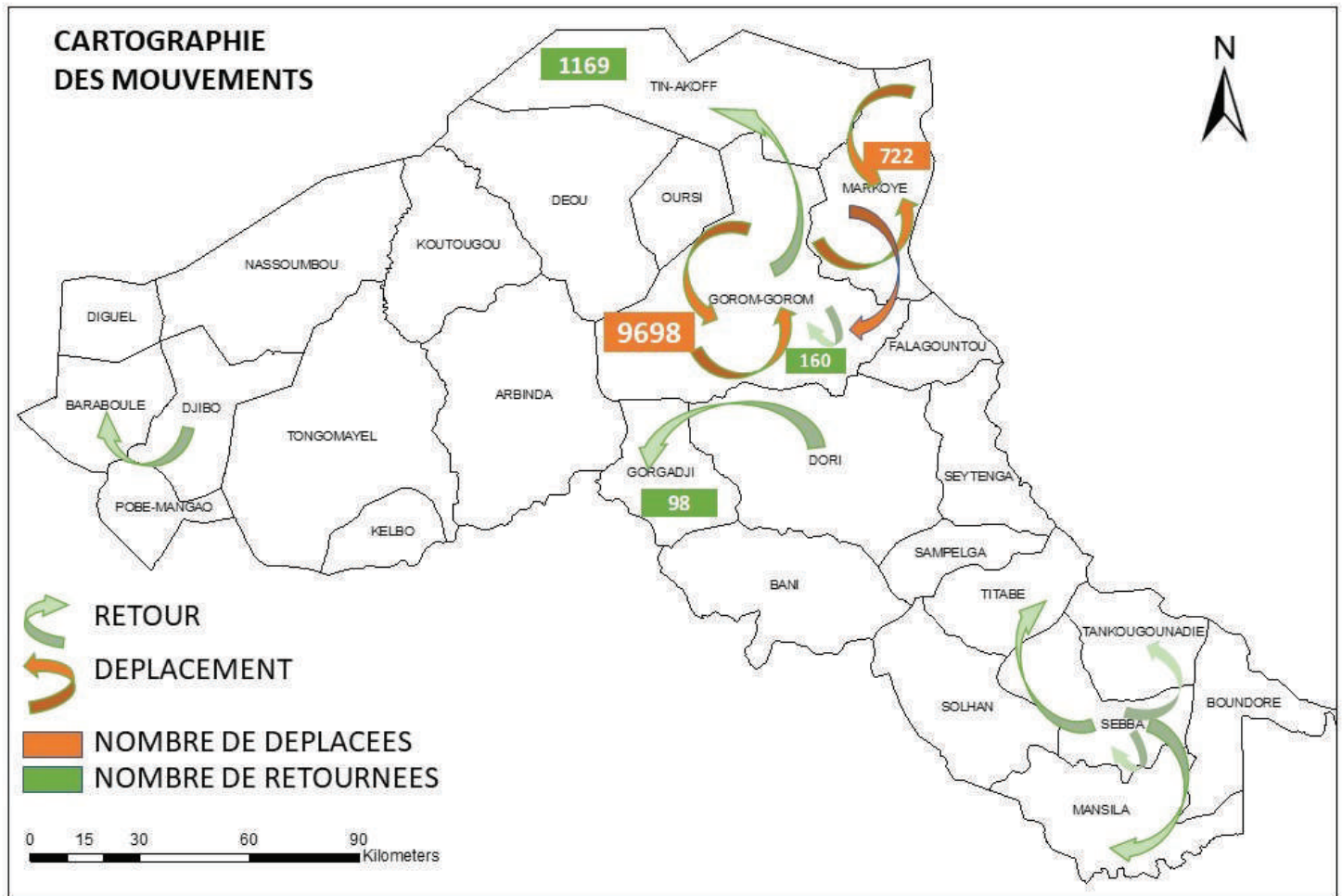
Dans le Seno, il y a eu aussi des retournés vers la commune de Gorgadji et les villages de Pete-guersè, Leli, Demniole, Bangataka.

Tous ces retours sont généralement motivés par les travaux champêtres car c'est la saison hivernale favorable à la culture.

Au regard de ces retours enregistrés et des derniers incidents de Petabouli et Tokabangou dans la commune de Markoye le constat est que les PDIs qui ont débuté le retour prennent énormément de risques pour la culture de leurs champs dans la mesure où les localités dans lesquelles ils retournent sont toujours sujettes à des attaques avec l'activisme des GANI, par conséquent des zones à risque.

Au cours de cette période des déplacements pendulaires ont également été enregistrés dans la province du Soum, particulièrement de la commune de Djibo vers le village de Bourou.

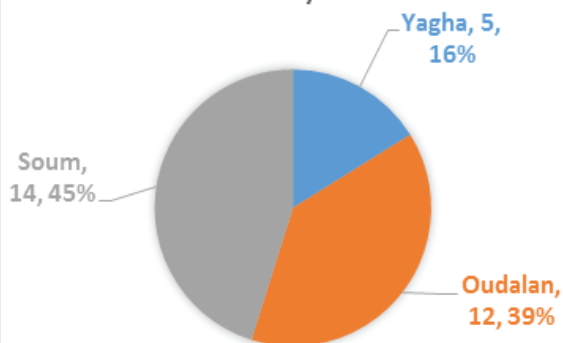
## II. SECURITE PHYSIQUE ET PERSONNELLE



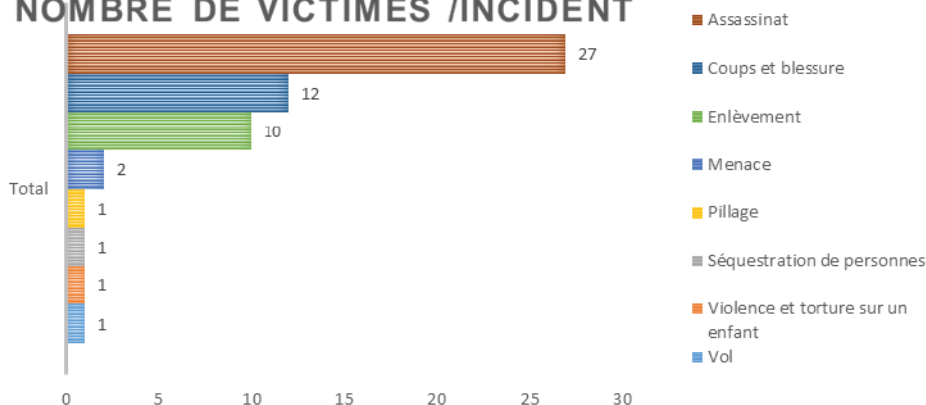
### SITUATION SECURITAIRE DANS LES ZONES COUVERTES

Au cours de ce mois de juin, les incidents sécuritaires se sont particulièrement multipliés. Plusieurs violations des droits de l'homme ont été commises notamment des cas d'assassinats, d'enlèvements, de coups et blessures, de vols et pillage et des menaces. Ces attaques sont le fait des GANI et également des cas de suspicion d'exécutions sommaires commises par des FDS. A titre illustratif comme cas d'assassinats, dans la province de Yagha, le dimanche 14 juin 2020 à Darsalam village de la commune de Solhan, des GANI ont tué le conseiller municipal qui s'y était rendu pour des funérailles de son neveu mort par noyade. Le 03 juin 2020 dans la province de l'Oudalan, commune de Markoye des FDS auraient tué deux individus soupçonnés de complicité avec les GANI. Comme cas d'atteinte à l'intégrité physique et corporelle, le 06 juin 2020 sur l'axe Mentao Djibo, dans la province du Soum, des réfugiés de Mentao sur un tricycle ont été blessés en sautant sur une mine et le 07 juin 2020 à Iklan Oudalan à 15 km de Markoye des GANI ont torturé certains habitants dudit village. Cet incident a occasionné un déplacement massif des habitants de ce village vers la commune de Markoye. Des cas de pillage ont eu lieu le 11 juin 2020 à Douman dans la commune de Gorom-Gorom, des GANI ont abattu une personne et pillé les populations. Des violations du droit à la liberté et à la sécurité ont aussi eu lieu. Comme exemple, le Jeudi 11 Juin 2020 sur la Nationale 22 entre Namsiguia et Mentao des FDS escortant des agents de la SONABEL pour la réparation des poteaux électriques sont tombés dans une embuscade des GANI. Heureusement l'attaque fut repoussée et deux motos des terroristes ont été récupérées. En outre, le 22 juin 2020 à Sô un village de Djibo, 04 personnes dont un en âge avancé ont été enlevé par des GANI pour des raisons inconnues. Dans la Région du Sahel, les FDS, sont plus présentes dans les chefs-lieux de province (Dori, Gorom-Gorom, Djibo et Sebba) et font souvent des patrouilles dans certaines localités. On remarque la présence de volontaires pour la défense de la patrie seulement dans certaines localités comme Gorgadji et Bombofa dans la province du Seno.

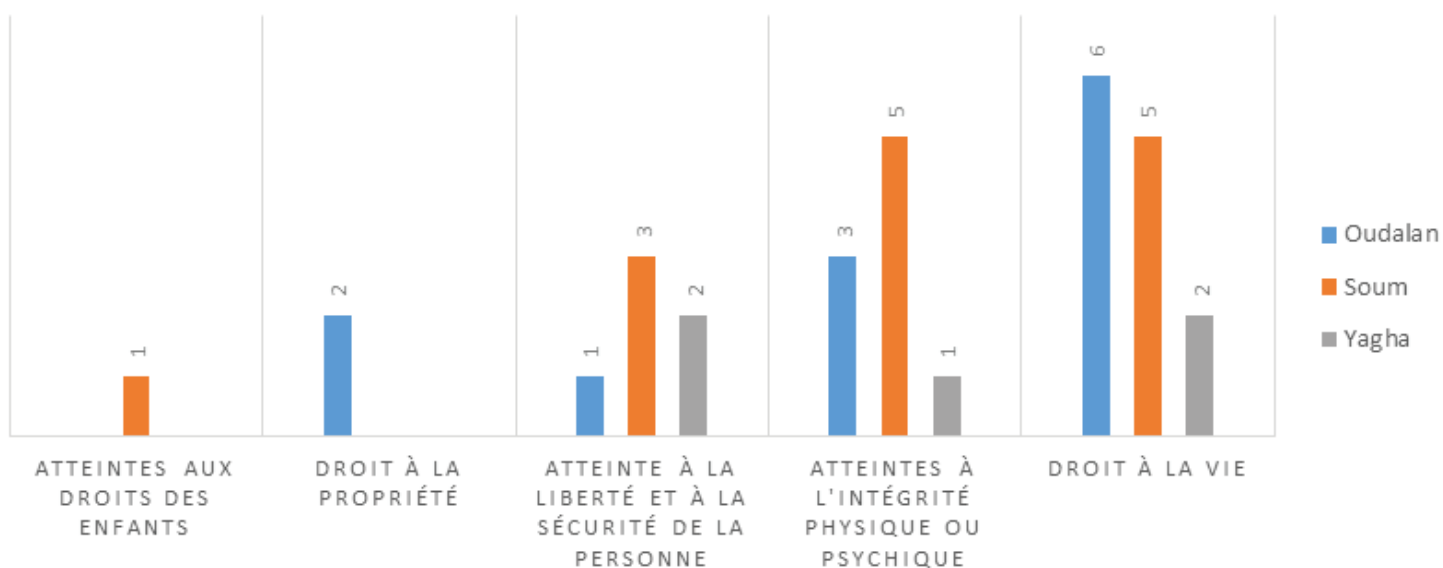
## INCIDENTS/PROVINCE



## NOMBRE DE VICTIMES /INCIDENT



## NOMBRES DE VICTIMES PAR TYPES DE VIOLATION



**31 incidents de protection**

Au cours de ce mois sous revue 31 incidents de protection contre 16 le mois passé ont été répertoriés. Ces incidents ont occasionné des violations des droits humains dont le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique et corporelle, le droit à la liberté et à la sécurité et le droit à la propriété.

Le droit à la vie est tout d'abord la typologie la plus critique avec 27 assassinats commis lors des attaques des GANI et des exactions qui auraient été commises par des FDS.

Ensuite, la violation du droit à l'intégrité physique et corporelle avec 12 cas de coups et blessures orchestrés lors des attaques des GANI et des exactions commises par les FDS.

Aussi vient la violation du droit à la liberté et à la sécurité avec 10 cas d'enlèvements, 02 cas de menace et 01 cas de séquestration.

Enfin vient la violation du droit à la propriété avec 02 cas de vol et pillage.

La province la plus touchée par ces incidents est celle du Soum avec 45% des incidents, ensuite l'Oudalan avec 39% et enfin le Yagha avec 16%. De ce constat il ressort que la Région du Sahel est toujours une zone de grande insécurité du fait des GANI surtout la province du Soum où les attaques suivies d'enlèvements ne cessent de semer la peur et la psychose au sein des populations.

A la suite des attaques, des mouvements de populations sont généralement constatés vers les communes urbaines (Djibo, Dori, Gorom-Gorom et Sebba). La situation de protection s'est aggravée avec la fermeture de plus en plus des services sociaux tels que les établissements scolaires (49,68% d'écoles fermées) et de centres de santé (48%) dans la Région du Sahel.

La situation de déplacement a également aggravé la rareté de certaines ressources dans la majeure partie des localités d'accueil. Le problème d'eau potable devient de plus en plus accru dans les localités de déplacement telles que Dori, Gorom-Gorom, Djibo, Deou et Markoye. Ce problème crée des risques d'hygiène et d'assainissement dans les localités dans un contexte dominé par la pandémie à Corona virus.



**27 personnes ont perdu la vie**

### III. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Les VBG dans la Région restent une problématique sensible. Il faut des cadres adéquats qui permettent aux survivantes de dénoncer sans peur ni crainte d'éventuelles représailles. Cependant, dans l'une des provinces, des GANI ont tenté d'abuser sexuellement de 03 femmes mais n'ont pas pu grâce à la résistance des populations qui ont pris des risques en s'interposant. Dans la province du Soum, les moniteurs ont constaté un cas de déni de ressources. Il s'agit d'une veuve avec ses deux enfants à qui sa belle-famille a retiré la CNIB de son défunt mari qui lui permettait d'avoir des vivres avec les ONG. Elle a ensuite été mise à la porte par celle-ci après avoir été spoliée de son stock de vivres restants.

Pour ce cas de déni de ressources, la veuve a bénéficié d'un appui psycho-social et juridique de la part des moniteurs du Soum afin qu'elle puisse jouir de ses droits. Le cas a été référé à l'action sociale pour l'assistance nécessaires.

### IV. PROTECTION DE L'ENFANCE

Dans la Région du Sahel, les violations de certains droits des enfants sont une réalité. L'avènement de l'insécurité est un facteur aggravant de la situation de vulnérabilité des enfants. Pendant cette période d'activité, il a été identifié un certain nombre d'enfants à risque de protection. Deux cas d'enfants malnutris et malades ont été signalés dans la commune de Dori dont les parents n'ont aucun revenu. Le monitoring a relevé des cas d'exploitation d'enfants dans certains ménages et dans les marchés et aussi des cas de pires formes de travail des enfants. En effet, les moniteurs ont enregistré 36 enfants dont 20 filles et 16 garçons répartie comme suite : 09 Garçons et 19 filles dans les communes de Gorom-Gorom et 07 Garçons et 01 filles dans la commune de Markoye qui sont victimes d'exploitation et de pires formes de travail des enfants. Certains de ces enfants travaillent dans les ménages et dans les marchés pour pouvoir survivre et d'autres dans les sites d'orpaillages tel que Insallatin.

Le droit à l'éducation est mis à rude épreuve dans la majeure partie de la Région du fait de l'insécurité. Par conséquent la majorité des enfants scolarisés et ceux en âge d'aller à l'école sont obligés de rester à la maison sans compter avec les cas de déscolarisation. La Région compte à ce jour selon le Ministère de l'enseignement National de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales 49,68% d'écoles fermées.

Un enfant malnutris et 02 enfants malades de 02 ménages PDI ont été pris en charge à travers une assistance en cash au profit de leurs parents à hauteur de 25 000f chacun. Soit un montant total de 50.000f CFA pour les deux ménages.

### PERSONNES AYANT DES BESOINS SPECIFIQUES (PBS)

Des PBS comprenant des personnes âgées, des malades, des personnes en situation d'handicap, des femmes allaitantes, des femmes enceintes et vulnérables ont été répertoriées lors des monitorings. Un total de 263 personnes à besoins spécifiques a été identifiés dans les communes de Markoye, Gorom-Gorom et Dori. Il s'agit de 107 femmes cheffes de ménage sans soutien, 11 femmes enceintes, 58 hommes âgés sans revenu, 87 femmes âgées sans soutien. Pour ces cas, il est prévu de faire une distribution de cash en coordination avec le HCR Dori et la direction régionale de l'action humanitaire dans les jours à venir.

Nous avons apporté une assistance à 18 PBS dont 03 femmes malades en situation d'extrême urgence, 04 femmes âgées, 08 femmes cheffes de famille seules sans soutien et 03 hommes âgés sans revenu. Ceux-ci ont reçu un appui en cash dont le montant varie entre 10.000f CFA à 25.000f en fonctions de l'évaluation faite leurs différents besoins.

## V. LOGEMENT, TERRE ET BIENS

### SITUATION DE LTB DANS LA ZONE DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

La question des abris reste un défi énorme pour les PDI de la Région du Sahel. Concernant l'accueil et l'installation des PDIs, il y a certains dans les familles d'accueils, en location ou en prêt de maison et d'autres installés dans les tentes (UNHCR, OIM, Croix-Rouge). Cependant, quelques-uns arrivent à se construire des maisons sur des terrains acquis. Il a été constaté lors du monitoring des difficultés de logement notamment la promiscuité dans les abris, la surpopulation dans les sites d'accueil, la fragilité des abris, occupation illégale des maisons abandonnées ou inachevées et l'insuffisance de terres cultivables. En effet, les PDI sont obligées de vivre à plusieurs (15 à 20) dans une même maison. La majorité des PDI se trouve en location, ce qui constitue « un casse-tête » pour ces derniers car le prix du loyer a connu une inflation (de 5000 à 7500 pour les maisons les moins chères) et reste hors de portée. Dans les sites de Dori (Niarala, Wendou et Petit Paris) il a été répertorié des PDI qui sont menacées d'expulsion dans la mesure où les propriétaires ont besoin de leurs terres pour les travaux champêtres. A Dori sur le site de Wendou, les moniteurs ont identifié 51 personnes dont 6 Hommes, 9 femmes, 21 filles et 15 garçons qui sont menacés d'expulsion parce qu'occupant des parcelles cultivables appartenant aux populations hôtes. Au cours de ce mois 68 ménages de PDI sans abris et habitant dans les zones inondables dont 207 hommes, 202 femmes, 247 filles et 224 garçons ont été enregistré dans la commune de Gorom-Gorom et ses environs. Le problème de logements et terres est plus que critique dans la commune de Markoye car il n'y a toujours pas de site d'accueil pour les nombreux déplacés internes qui y sont installés. De même, 307 ménages de PDI sans abris dans la commune de Markoye composés de 512 hommes, 692 femmes, 212 filles et 412 garçons ont été enregistré. Avec la saison des pluies qui s'est installée des actions urgentes ont été initiées par les humanitaires dont le HCR et sont en cours pour sécuriser les PDI et les populations hôtes touchées par les inondations et les vents violents. Ces actions prennent également en compte les PDI installées dans les champs dans les communes de Markoye et de Dori.

### ETAT DE DROIT

Les FDS, notamment les militaires et les gendarmes, sont présents dans certaines localités et font souvent des patrouilles. Cependant dans plusieurs localités de la Région, les administrations publiques et privées ne fonctionnent plus à cause des attaques perpétrées dans la grande majorité des localités Déou, Oursi, Tin-Akoff, Mansila, Boundoré. Par conséquent le problème d'accès à la documentation et à la justice se pose dans ces localités. Il faut noter que ces services publics sont concentrés dans les chefs-lieux de province (Gorom-Gorom, Djibo, Sebba) et surtout à Dori qui est actuellement la commune la plus stable.



## VI. PROTECTION A BASE COMMUNAUTAIRE



339 PDI et 465 populations hôte sensibilisées sur la covid-19



370 PDI et 434 populations hôte sensibilisées sur la coexistence pacifique, la prévention des conflits et la promotion de la paix

Pendant cette période, nous avons tenu des séances de sensibilisation sur la COVID-19 avec les communautés hôtes et les déplacées sur les sites et dans certains ménages. 804 personnes ont été touchées dans les communes de Gorom-Gorom, Markoye, Dori et Djibo.

**Djibo:** 212 personnes touchées dont 125 de la communauté hôte et 87 PDI.

**Gorom-Gorom:** 312 personnes touchées dont 180 populations hôtes et 132 PDI.

**Markoye:** 210 personnes touchées dont 113 populations hôtes et 97 PDI.

**Dori:** 70 personnes touchées dont 47 Populations hôte 23 PDI

Des sensibilisations sur la coexistence pacifique, la prévention des conflits et la promotion de la paix ont également été réalisées dans les communes de Gorom-Gorom, Markoye et Sebba et ont touché 846 personnes.

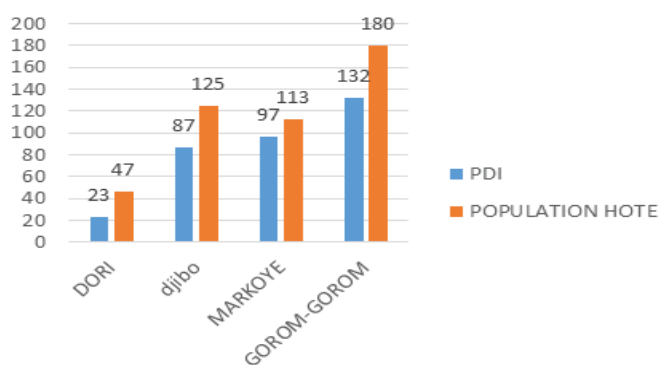
**Gorom-Gorom:** 321 personnes touchées dont 201 populations hôtes et 120 PDI

**Markoye:** 294 personnes touchées dont 151 populations hôtes et 143 PDI

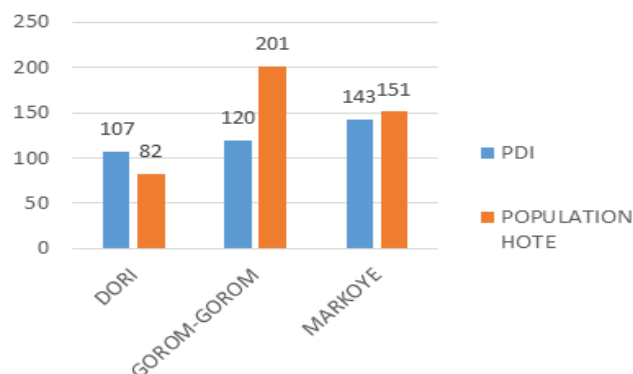
**Dori:** 189 personnes touchées dont 82 populations hôtes et 107 PDI.



### SENSIBILISATION SUR LE COVID-19



### Sensibilisations sur la coexistence pacifique



## VII. SYSTEME DE PARTAGE D'INFORMATION ET COORDINATION

Le MBDHP collabore avec les autres acteurs pour des échanges d'informations et même pour la réalisation de certaines activités. C'est le cas de l'activité sur les VBG qui a été réalisée conjointement avec les autres acteurs. En outre, des cas de référencement ont été fait à l'endroit de la croix rouge et de l'action sociale. Il a participé aux deux rencontres cluster au niveau national et sous national qui lui ont permis de partager et de recevoir des informations sur les activités des autres acteurs. Le MBDHP a partagé des informations sur la situation sécuritaire au Sahel, les problèmes protection relever dans les zones couvertes ainsi que les besoins urgents des PDI identifiés sur le terrain. Ces cadres permettent aussi de comprendre davantage les actions des acteurs humanitaires qui travaillent sur divers sujets en vue d'avoir la même compréhension des thématiques abordées afin de faciliter la mise en œuvre des activités.

## VIII. RECOMMANDATIONS ET ACTIONS DE SUIVI

LOCALITE	RECOMMANDATION	DOMAINE
Markoye, Gorom-Gorom et Dori	Prendre en charge les PDI et les populations hôtes victimes des inondations, des vents violents et installes dans les champs en leur apportant la réponse adéquate ;	Abris, AME et vivres
Markoye, Gorom-Gorom et Dori	Apporter une assistance aux PDI nouvellement arrivées	Abris, AME et vivres
Sebba, Gorom-Gorom, Markoye et Djibo, Dori	Apporter une assistance alimentaire et médicale aux enfants malnutris et malades ;	Protection, santé
Dans les 04 provinces du Sahel	Faire un plaidoyer auprès des autorités pour la protection des populations et la préservation de leurs vies.	Protection, Autorités étatiques